



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 220 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 290(307) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2013.</b>	<b>19 000 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>19 700 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>20 300 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>21 000 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>21 600 \$(à payer en 2017)</b>
<b>2017.</b>	<b>119 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Les Méchins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 290(307), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**2012--03                      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 19H03, et il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

---

Jean-Sébastien Barriault, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
secrétaire-trésorière